

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05584 Numéro SIREN : 833 976 418 Nom ou dénomination : 2RROULETTES

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 5181

5181

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

28 JUIN 2023

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SASU 2RROULETTES

258 chaussée JULES CESAR
95650 BOISSY-L'AILLERIE

Tél.

Fax.

APE : 4778C-

Siret : 83397641800016

Cegid
EXPERT

AGEFEC

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de la région PARIS - ILE DE FRANCE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	600	600		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	38 222	17 124	21 098	28 173
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 822	17 724	21 098	28 173
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	29 614		29 614	13 989
Autres créances	4 604		4 604	3 662
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 228		4 228	4 827
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 446		38 446	22 478
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	77 269	17 724	59 544	50 651

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	27 720	27 751
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 069	-32
Subventions d'investissement	3 857	5 057
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 745	33 877
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	235	4 005
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 408	10 342
Dettes fiscales et sociales	5 155	2 428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	24 799	16 775
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	59 544	50 651

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

24 799

16 775

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2RROULETTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 59 544 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 069 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
sur 1 an.
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	600			600
Immobilisations corporelles	38 222			38 222
Immobilisations financières				
Total	38 822			38 822
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	600			600
Immobilisations corporelles	10 049	7 075		17 124
Immobilisations financières				
Total	10 649	7 075		17 724
ACTIF NET				21 098

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 34 218 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	29 614	29 614	
Autres	4 604	4 604	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	34 218	34 218	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	22 188
Total	22 188

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 799 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 408	19 408		
Dettes fiscales et sociales	5 155	5 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	235	235		
Produits constatés d'avance				
Total	24 799	24 799		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 235

Charges à payer

	Montant
Charges sociales - charges à payer	131
Total	131

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	140 502		140 502
Produits des activités annexes			
TOTAL	140 502		140 502



Procès-verbal d'assemblée générale de la S.A.S.U. 2RROULETTES concernant l'exercice de l'année 2022.

Approbation des comptes de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 7 Juin, à dix heure, M. Rodolphe PEUILLOT, associé unique et président de la société 2RROULETTES, société par actions simplifiées au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 833 976 418, et dont le siège social est situé 258 chaussée Jules César 95650 BOISSY L'AILLERIE, est présent.

Après avoir exposé qu'il établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- L'affectation du résultat ;
- La rémunération du Président

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et se soldant par un bénéfice de 2068.74 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2068.74 €, de la manière suivante :

- 2068.74 euros sur autres réserves.

Troisième décision :

L'associé unique au vu des résultats de l'année 2022 se rémunérera pour l'intégralité de l'année 2023 à hauteur de 500,00 € net (charges salariales non incluses, charges patronales non incluses).

L'associé unique (signature)